

BULLETIN D'INSCRIPTION 2023
Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs
3^e édition
1^{er} tour : sélection sur enregistrement vidéo
(Finale le 15 juillet 2023 / Théâtre Claude Debussy, 20 h)

Une prise de contact en amont de votre inscription indiquant votre projet de participation au Concours (sans engagement de votre part) serait appréciée par l'équipe organisatrice. Elle faciliterait la préparation de l'organisation du Concours.

COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Email :

CADRE DESTINE A LA
PHOTO

J'atteste sur l'honneur que je suis pianiste amateur et non pianiste professionnel ou en voie de professionnalisation.

COORDONNEES DU PROFESSEUR DE PIANO

Nom : Prénom :

Téléphone : Email :

ŒUVRES CHOISIES (enregistrées en vidéo, et pouvant être jouées en Finale)

Deux œuvres du répertoire classique au choix, de styles différents, d'une durée de 8' minimum et 12' maximum chacune

Œuvre N°1

Titre de l'œuvre, compositeur, durée :

.....
.....

Œuvre N°2

Titre de l'œuvre, compositeur, durée :

.....
.....

Information « Informatique et Liberté » et « RGPD »

La vidéo d'épreuve qualificative sera mise en ligne dans une playlist YouTube « non répertoriée » (donc non accessible au public). Seuls les membres du Jury pourront y accéder et visualiser votre prestation afin d'apprécier les candidatures. Cette playlist « privée » sera conservée jusqu'au 15/07/2023, date de fin du 3^e Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs. Les informations recueillies sur ce bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatisé par la commune de Dinard. Elles sont gérées par les services Événements et Festivités et communication de la commune de Dinard, uniquement dans le cadre de l'organisation du Concours international des pianistes amateurs de Dinard. Les données ne font pas l'objet de transmission autre qu'aux membres du Jury. Elles sont conservées pour une durée de 3 ans.

Conformément aux lois « Informatique et Liberté » et « RGPD » vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou de suppression en contactant notre Délégué à la Protection des Données (D.P.D) :

Monsieur Mathieu JACOVELLA – Service Conseil et Développement – Centre de Gestion d'Ille et Vilaine – Village des Collectivités Territoriales – 1 Avenue de Tizé – CS 13600 – 35236 THORIGNE FOUILLARD Cedex

BULLETIN D'INSCRIPTION 2023
Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs
3^e édition
1^{er} tour : sélection sur enregistrement vidéo
(Finale le 15 juillet 2023 / Théâtre Claude Debussy, 20 h)

ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

- J'atteste avoir lu le règlement du concours et l'accepter
- J'atteste avoir lu, renseigné et signé le formulaire de droit à l'image
- J'atteste avoir lu les informations relatives au RGPD et les accepter
- Je m'engage à être présent à Dinard dès le 15 juillet à partir de 10 h, à être disponible pour les répétitions de préparation à la Finale et à respecter l'ensemble du planning du jour jusqu'à la fin du concours
- J'accepte d'être éventuellement enregistré / filmé / diffusé, lors de la Finale du Concours
- En cas de sélection pour la finale, je m'engage à fournir aux organisateurs 2 photos HD et à en autoriser la diffusion pour la promotion de l'événement.

PIÈCES A JOINDRE à votre mail de candidature

- ✓ **Le présent formulaire d'inscription**
- ✓ **Le Lien de téléchargement* de la vidéo** des œuvres jouées (Lien à insérer dans le mail de candidature)
** Le **lien de téléchargement** (type WeTransfer ou autre plateforme) devra permettre le téléchargement du fichier de la vidéo par l'organisateur et être inclus dans le corps du mail.
L'ensemble les autres pièces du dossier de candidature peuvent également être incluses dans ce lien de téléchargement.*
- ✓ **Curriculum Vitae du candidat** décrivant sa formation pianistique, le(s) professeur(s) avec le(s)quel(s) il a travaillé, la place de la musique dans sa vie, sa pratique du piano, sa participation à d'autres concours ou à d'autres festivals pour les amateurs de sa profession.
- ✓ **Copie d'une pièce d'identité**
- ✓ **Formulaire de droit à l'image** signé

ANNEXES

- Formulaire d'autorisation de droit à l'image
- Cahier des charges vidéo

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

La date limite d'inscription est fixée au **2 mai 2023 à 11h59**.

DOSSIER DE CANDIDATURE COMPLET À RETOURNER

Impérativement dans un seul et même e-mail à :

benjamin.despres@ville-dinard.fr et stephanie.fougeres@ville-dinard.fr

En mentionnant en objet du mail : FMU - Candidature CIPA2023_NOM_Prénom

(ATTENTION - NE PAS JOINDRE DE PAIEMENT)

Nom et Prénom du candidat :

Fait le / /

.....

Signature :

BULLETIN D'INSCRIPTION 2023
Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs
 3^e édition
1^{er} tour : sélection sur enregistrement vidéo
 (Finale le 15 juillet 2023 / Théâtre Claude Debussy, 20 h)

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Le CANDIDAT	Le PHOTOGRAPHE / VIDEASTE
NOM :	<input checked="" type="checkbox"/> Commune de Dinard
Prénom :	Contact : accueil@ville-dinard.fr / 02 99 16 00 00
Date de Naissance :/...../.....	<input checked="" type="checkbox"/> Photographe / Vidéaste mandaté par la commune de Dinard
Mail :	Contact :
Tél :	

Le Photographe /Vidéaste peut être amené à réaliser une ou plusieurs photographies/Vidéos sur lesquelles apparaîtrait le **candidat**. Ces images seront réalisées **durant l'été 2023 à Dinard dans le cadre du Festival international de musique de Dinard et du Concours international pour les pianistes amateurs de Dinard.**

MODES DE DIFFUSION

Le modèle autorise expressément la commune de Dinard et le Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs à faire usage des photographies/vidéos visées ci-dessus à **usage NON commercial**. **En cas de désaccord, le candidat décoche la mention concernée ci-dessous.**

Les images pourront être exploitées, intégralement ou par extraits, **directement par le Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs, la commune de Dinard**, et, éventuellement, être utilisées par le Photographe/Vidéaste mandaté ou des tiers partenaires, uniquement dans le cadre de la promotion du Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs.

- Sur tous supports de communication print et web / Diffusion presse / Médias / Publications
- Pour une durée de 5 ans à compter de sa signature

ENGAGEMENT DU PHOTOGRAPHE

Le Photographe/Vidéaste s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du candidat ou toute exploitation sur un support à caractère préjudiciable.

CONDITIONS DE L'ACCORD

Le candidat atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image. Il est conscient que marquer son accord l'engage contractuellement conformément au Code civil.

Autorisation sans contrepartie

Le modèle confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.

Autorisation soumise au Droit français - Tout litige relatif à son exécution, son interprétation ou sa résiliation, sera soumis aux Tribunaux français.

Fait le

Le **Candidat**,
(Signature)

Le **Photographe/Vidéaste**,
(Signature)

BULLETIN D'INSCRIPTION 2023
Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs
3^e édition
1^{er} tour : sélection sur enregistrement vidéo
(Finale le 15 juillet 2023 / Théâtre Claude Debussy, 20 h)

CAHIER DES CHARGES VIDEO

Nous attirons votre attention sur le fait que la qualité de votre enregistrement est primordiale pour que le jury puisse apprécier au mieux votre candidature.

CONTENU DE LA VIDEO

Prestation : le candidat interprète 2 œuvres choisies en une prise chacune, sans montage.

- **Choix des œuvres** : 2 œuvres du répertoire classique au choix, de 2 styles différents.

A prendre en compte : L'une ou l'autre de ces œuvres ou les deux pourront être choisies par le Jury pour la Finale si le candidat est sélectionné. Le programme joué en finale ne pourra pas être constitué d'une œuvre différente de celles présentées dans la vidéo d'épreuve qualificative. De ce fait, le candidat s'engage à pouvoir jouer les œuvres de la vidéo lors de la Finale

- Le programme est libre, mais si une pièce de compositrice fait partie du programme, cela fera l'objet d'une récompense spécifique.

Durée d'interprétation par œuvre jouée : 8 mn. minimum > 12 mn. maximum

- **L'instrument** : l'interprétation doit être réalisée sur un piano accordé et de bonne qualité sonore. Les instruments numériques ne seront pas acceptés.
- **Présentation** : votre présentation doit être soignée

ENREGISTREMENT DE LA VIDEO

- Le **format de la vidéo** doit être **compatible et conforme aux recommandations de YouTube** mentionnées [ICI](#)
- **L'enregistrement de chaque œuvre** doit être réalisé **en une prise (one take), sans montage**.
A noter : Afin de faciliter le traitement des candidatures, l'idéal serait d'envoyer les 2 œuvres dans un seul fichier vidéo. A cet effet, en cas de 2 enregistrements distincts de chacune des œuvres, le montage est autorisé uniquement aux fins de compiler les 2 enregistrements sur le même fichier vidéo.
- L'enregistrement doit **dater de moins de 6 mois**

RÈGLE DE NOMMAGE du fichier de la vidéo :

Merci de nommer votre vidéo de la manière suivante : **CIPA2023_NOM_Prénom**

ENVOI DE LA VIDÉO

Date limite d'envoi : 2 mai 2023 – 11 h 59

- **Générer un lien de téléchargement** (de type [Wetransfer](#) ou toute autre plateforme de transfert de fichier) permettant le téléchargement du fichier la vidéo. Les autres pièces du dossier de candidature peuvent être incluses dans le même lien de téléchargement.
- **Mentionner en objet de votre lien** : FMU - Candidature CIPA2023_NOM_Prénom
- **Insérer le lien de téléchargement** de la vidéo **dans le corps de votre mail de candidature**, accompagné de l'ensemble des pièces du dossier d'inscription
- **Mentionner en objet de votre mail** : FMU - Candidature CIPA2023_NOM_Prénom

Envoyer votre mail de candidature à : benjamin.despres@ville-dinard.fr et stephanie.fougeres@ville-dinard.fr

Pour toutes questions ou problèmes d'envoi du dossier et de la vidéo :

Benjamin Despres - 06 30 82 66 02- benjamin.despres@ville-dinard.fr